

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUIN 2020

DELIBERATION N° 2020-06-058-DGS

Nomenclature : 5.3

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Fait à Tarnos,
le 5 juin 2020
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le :*

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme LALANNE procuration à Mme LE GALL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

M. le Maire expose,

La Commission d'Appel d'Offres choisit les titulaires des marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, soit 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs, 428 000€ HT pour les marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux.

Ainsi, c'est l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui prononce :

- l'élimination des candidatures qui ne sont pas recevables,
- l'élimination des offres inappropriées ou inacceptables,
- la déclaration sans suite de la procédure.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5, L 1414-1 à L 1414-4, L 2121-21, L 2121-22, L 2121-29 et D 1411-3 à D 1411-5

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

DELIBERE

DECIDE de créer une Commission d'Appel d'Offres permanente présidée par M. le Maire

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Candidatures :

LISTE A :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Christian GONZALES	• M. Alain COUTIER
• M. Alain PERRET	• M. Nicolas FLEURENTDIDIER
• M. Francis DUBERT	• M. Patrick CENDRES
• Mme Martine PERIMONY-BENASSY	• Mme Anne DUPRE
• Mme Nicole CORRIHONS	• Mme Nelly LALANNE

LISTE B :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Antoine ROBLES	• Mme Alice CASSAING

LISTE C :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Bernard LAPEBIE	• Mme Caroline DACHARRY

Résultats :

Votants : 33

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu :

Liste A : 28 voix

Liste B : 2 voix

Liste C : 2 voix

**PROCLAME** élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Christian GONZALES	• M. Alain COUTIER
• M. Alain PERRET	• M. Nicolas FLEURENTDIDIER
• M. Francis DUBERT	• M. Patrick CENDRES
• Mme Martine PERIMONY-BENASSY	• Mme Anne DUPRE
• Mme Nicole CORRIHONS	• Mme Nelly LALANNE